

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 18 mars, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 11 mars 2025

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 15 - votants 19

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marine - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents :

Pouvoirs de : M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

**OBJET : Commande Publique : Délégation de service public :
Exploitation du camping et activités annexes**

N°20250318-07

Rapporteur : Madame Le Maire

Annexe : Rapport de présentation

Synthèse et exposé des motifs

Aux termes de l'article L 1411-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « Deux mois au moins après la réception des offres, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public. Les documents sur lesquels se prononce l'assemblée délibérante doivent lui être transmis quinze jours au moins avant sa délibération ».

Il convient au préalable de rappeler les conditions de la consultation :

Dans les séances du 5 juin 2023 et du 8 octobre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public de type affermage pour l'exploitation du camping, du snack et de la piscine.

Un avis d'appel à candidatures a été publié le 12 novembre 2024.

Les date et heure limites de réception des candidatures et des offres ont été fixées lundi 13 janvier 2025 à 12h00.

Un seul pli a été déposé qui a été jugé recevable techniquement et économiquement.

Une séance de négociation a eu lieu, le lundi 3 février 2025.

Le candidat a été invité à remettre une offre améliorée pour le lundi 20 février 2025 à 12h00.

La Commission de délégation de service public s'est réunie le mardi 25 février 2025.

La négociation étant parvenue à son terme, il revient au Conseil municipal de se prononcer « sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public » conformément aux dispositions de l'article L 1411-7 du CGCT.

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-7 du code général des collectivités territoriales, le projet de contrat ainsi que le procès-verbal de la commission de délégation de service public et le rapport du Maire ont été transmis aux membres du conseil municipal le 3 mars afin d'être examinés lors de la séance du mardi 18 mars.

Le délai de deux mois après l'ouverture des offres prévu à l'article L 1411-7 du Code général des collectivités territoriales a bien été respecté.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT l'intérêt de mutualiser l'exploitation du camping municipal, du snack et de la piscine ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de déléguer la gestion de son camping municipal avec les activités annexes ;

VU la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 dite « loi Sapin » relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques codifiée sous les articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants,

VU la délibération n° 20230613-12 du 5 juin 2023, relative au principe de Concession sous forme d'une délégation de service public pour l'exploitation du camping municipal de la rochette.

VU la délibération n°2024108-11 du 8 octobre 2024, relative à la confirmation du principe de la Concession sous forme d'une délégation de service public, avec quelques adaptations à la suite des intempéries de décembre 2023 ;

VU le projet de contrat annexé à la présente ;

VU le PV de la commission de DSP du mardi 25 février 2025 ;

VU l'avis des bureaux municipaux du 20 janvier 2025 et du 10 mars 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le choix de retenir la SAS Only Camp, filiale de HUTTOPIA, située rue du Chapoly 69290 St Génis les Ollières, avec le n° de SIRET 882 645 153 00108, comme délégataire pour l'exploitation du camping municipal, du snack et de la piscine municipale ;

- **APPROUVE** le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de la négociation, dont la durée est de 12 ans, à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- **APPROUVE** la grille tarifaire ci-dessous pour l'année 2025, avec les tarifs principaux suivants ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes.

GRILLE TARIFAIRE CAMPING – SAISON 2025		
Emplacements prix en € et pour 1 nuit, avec accès à la piscine	Hors juillet - Août	Juillet et Août
Forfait camping (2 personnes + 1 installation véhicule + caravane ou tente, camping -car, van)	15 €	23 €
Forfait solo rando/cyclo (1 personne + 1 tente)	10 €	14 €
Suppléant	5 €	
Adulte (à partir de 13 ans)	3 €	
Enfant (de 5 ans à 12 ans)	0 €	
Animal	4 €	
Véhicule, remorque, ou tente supplémentaire	4 €	
Electricité	6 €	

Hébergements prix en € et pour 1 nuit, avec accès à la piscine	Période verte	Période jaune	Période orange
Tente Lonna 2 personnes	40 €	45 €	50 €

GRILLE TARIFAIRE PISCINE – SAISON 2025	
	Tarifs
Entrée Adulte	3.5€
Entrée Enfant moins de 4 ans	Gratuit
Entrée Enfant de 4 ans à 12 ans	2 €
Abnt Adulte (10 entrées)	31 €
Abnt Enfants 4 à 12 ans (10 entrées)	19 €
Pass illimité été	42 €
Entrée après 17h (Adultes et enfants à partir de 4 ans)	2 €
Carte jeune 1 entrée	1.5 €
Carte jeune (10 entrées)	12 €
Carte jeune + 1 entrée	1 €
Carte jeune + (10 entrées)	8 €
Agents de la mairie de Guillestre et leurs enfants jusqu'à 18 ans Pompiers du CIS de Guillestre en uniforme pour leurs entraînements Centre de loisirs et écoles municipales de Guillestre	Gratuit

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 20 mars 2025,

Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 20 mars 2025
Publié le : 20 mars 2025

